

La Commission lance une consultation sur les antécédents de crédit

La Commission européenne a publié le rapport du groupe d'experts sur les antécédents de crédit. Ce groupe avait été chargé de trouver des solutions permettant d'améliorer l'accès aux informations sur le crédit des consommateurs et l'échange de ces données dans l'UE. Ce rapport et les réponses qu'il va susciter apporteront une contribution importante au débat sur le prêt responsable. Le rapport, qui ne reflète pas nécessairement le point de vue de la Commission, peut être consulté jusqu'au 31 août 2009.

Le groupe d'experts avait été annoncé dans le cadre du réexamen du marché unique (voir IP/07/1728). Remerciant les experts du groupe pour leur travail de grande qualité, M. Charlie McCreevy (cf. photo), commissaire européen chargé du marché intérieur et des services, a déclaré: "La crise que nous traversons a montré à quel point des



les recommandations du rapport. J'invite par ailleurs toutes les parties intéressées à nous communiquer leurs contributions à ce sujet."

prêts irresponsables peuvent nuire à l'ensemble de l'économie. Il est essentiel pour les prêteurs de disposer de données complètes et exactes sur le crédit afin qu'ils puissent évaluer la solvabilité de l'emprunteur et donc prêter de manière plus responsable".

"Les obstacles qui empêchent d'accéder à ces données par-delà les frontières et de les exploiter limitent aussi le développement des activités de prêt dans le marché intérieur. Le groupe a fourni un important travail en proposant des solutions tout en tenant compte des considérations essentielles de protection des données. Nous allons étudier avec soin l'analyse et

Le rapport et ses recommandations

Le groupe d'experts sur les antécédents de crédit propose que des mesures soient prises dans différents domaines pour améliorer l'accès aux données de crédit et leur qualité. Le rapport explique que l'échange des données de crédit entre créanciers est un élément essentiel de l'infrastructure financière, qui facilite l'accès des consommateurs au crédit. L'utilisation de ces données pour évaluer la solvabilité des emprunteurs est un facteur essentiel pour améliorer la qualité des portefeuilles de prêts des prêteurs et donc pour réduire les risques. Elle aide aussi les prêteurs à respecter les obligations en matière de prêts responsables.

Toutefois, les différences entre les systèmes d'information en matière de crédit peuvent entraver les prêts transfrontaliers. Du fait des différences entre la nature des données, entre les définitions et entre les critères d'enregistrement, il est parfois difficile pour les prêteurs d'interpréter les rapports de crédit étrangers, et ces informations peuvent donc s'avérer inexploitablement lors de l'examen d'une demande de crédit. Le rapport constate que l'idée d'un changement radical des systèmes de centrales nationales des risques ne suscite que peu d'enthousiasme et qu'un

tel changement entraînerait des coûts importants. Les experts n'ont donc pas retenu de solution complexe et globale telle que la mise en place d'une centrale des risques paneuropéenne ou l'obligation pour tous les États membres de se conformer à un même modèle (nouveau ou existant) pour les données de crédit.

Selon les experts, c'est le marché qui devrait contribuer au choix des modèles d'accès aux données. Avant sa mise en place, toute solution doit faire l'objet d'une évaluation approfondie quant à ses coûts et ses avantages, tant pour les consommateurs que pour les prêteurs.

Étapes ultérieures

La consultation sur le rapport se déroulera jusqu'au 31 août 2009. Elle doit par ailleurs être considérée de concert avec la consultation parallèle sur le prêt et l'emprunt responsables dans l'UE (voir IP/09/1922).

Le rapport et les informations sur la consultation sont disponibles à partir de l'adresse: http://ec.europa.eu/internal_market/finances-retail/credit/history_fr.htm

Source: Commission

L'actualité du droit communautaire ayant un impact sur l'environnement législatif et réglementaire de la place financière de Luxembourg

Un nouveau cadre pour le système européen de surveillance financière

Cette rubrique, paraissant tous les mois, couvre les sujets d'actualité et l'évolution du droit communautaire, et cela chaque fois que la nouveauté en question est susceptible d'avoir des répercussions sur la place financière de Luxembourg et son encadrement législatif et réglementaire.

vices financiers (surveillance microprudentielle). Ce double dispositif, qui constitue un élément essentiel de la réponse apportée par l'Union européenne à la crise économique, vise à renforcer la sécurité des marchés financiers pour les investisseurs, à rétablir la confiance dans le système et également à consolider le marché européen des services financiers. La Commission souhaite à cet égard que cette nouvelle architecture soit opérationnelle dès 2010.

même s'il devrait exercer une forte influence sur les destinataires des alertes et recommandations. Le CERS serait pleinement responsable devant le Conseil et le Parlement européen, auxquels il présentera des rapports réguliers, d'une fréquence au moins semestrielle mais il faut noter que Le CERS n'aurait aucune compétence directe en matière de gestion de crise.

Un Système européen de surveillance financière (SESF), chargé de la surveillance microprudentielle

La Commission considère que l'Union européenne a atteint les limites des possibilités offertes par le statut actuel des comités de surveillance européens chargés des secteurs de la banque, de l'assurance et de la bourse¹, sachant que ces comités demeurent des organes consultatifs à l'usage de la Commission. Le SESF serait à cet effet constitué d'un réseau d'autorités nationales de surveillance financière travaillant en interaction avec les nouvelles autorités européennes de surveillance issues de la transformation des comités existants. De fait, les trois comités de surveillance actuels seraient remplacés par trois nouvelles autorités européennes de surveillance², aux responsabilités étendues. Le SESF devrait prendre la forme d'un réseau européen opérationnel doté de responsabilités partagées et se renforçant mutuellement.

Les nouvelles autorités auraient pour rôle, entre autres, de contribuer à l'élaboration d'un ensemble unique de règles harmonisées, d'améliorer la surveillance des établissements transfrontaliers en mettant au point des exigences et des méthodes de surveillance communes, de coordonner les réactions dans les situations de crise, de collecter des informations microprudentielles et de participer au règlement des litiges éventuels entre les autorités nationales de surveillance. Toutefois, la surveillance courante resterait principalement du ressort des autorités nationales chargées de la surveillance des entités individuelles, notamment du point de vue de l'adéquation des fonds propres. Au Luxembourg, par exemple, la CSSF ou encore le Commissariat aux Assurances resteraient compétents pour ces questions et dans leurs champs d'application respectifs. L'organisation de la surveillance se ferait sous la forme d'un réseau au sein duquel les nouvelles autorités européennes travailleraient de concert avec les autorités nationales de surveillance financière.

Par ailleurs, sera institué un comité de pilotage global chargé de veiller à la convergence des points de vue, à la coopération et à la cohérence des méthodes de surveillance entre les trois nouvelles autorités européennes de surveillance. De plus, chaque nouvelle autorité serait dotée d'un conseil des autorités de surveillance composé de hauts représentants des autorités nationales de surveillance concernées et présidé par le président de l'autorité européenne de surveillance en question. Des représentants de la Commission, du CERS et des autorités de surveillance concernées des pays de l'AELE-EEE participeraient aux réunions du conseil des autorités de surveillance en tant qu'observateurs.

Le conseil des autorités de surveillance devrait se réunir à intervalles réguliers et des réunions supplémentaires seraient organisées en tant de crise. Les autorités de surveillance seraient pleinement responsables devant le Conseil, le Parlement européen et la Commission, même si elles devraient par principe jouir d'une indépendance maximale. Enfin, la création du SESF et des trois autorités européennes de surveillance serait accompagnée par la mise en place d'un règlement unique garantissant l'application uniforme des règles dans l'UE.

Une coopération nécessaire entre le SESF et le CERS

La Commission souligne in fine que le cadre proposé ne pourra marcher que si le CERS et le SESF coopèrent pleinement et partagent entre eux les informations des niveaux micro- et macroprudentiels. Le CERS devrait obtenir du SESF les données microprudentielles nécessaires et avoir la possibilité de lancer des enquêtes ponctuelles sur des problèmes précis demandant une participation directe des autorités nationales de surveillance. De même, les nouvelles autorités européennes seraient tenues de fournir au CERS des données agrégées et non agrégées pertinentes sur l'ensemble des établissements et des marchés financiers, en particuliers sur les grands groupes transfrontaliers à structure complexe. D'autre part, le CERS aviserait rapidement les institutions du SESF sur les risques et recommandations aux autorités de surveillance. La Commission de Bruxelles veut amener ce nouveau dispositif à devenir effectif le plus rapidement possible et qu'elle encourage les instances politiques nationales et européennes à approuver au plus vite ces mesures concrètes et planifiées afin de contribuer à rétablir la confiance, à éviter les crises futures, à assurer la croissance et à protéger l'emploi. La Commission invite par ailleurs toutes les parties intéressées à soumettre leurs réactions à la communication d'ici au 15 juillet 2009 au plus tard³. Des propositions législatives basées sur cette communication dont nous avons présenté les principaux traits seraient présentées à l'automne.

M. Patrick Goergen & M. Laurent Suhn
Etude Patrick Goergen, Avocats à la Cour

ETUDE PATRICK GOERGEN

Avocats à la Cour

Un Conseil européen du risque systémique (CERS), chargé de la surveillance macroéconomique

La Commission européenne vient d'adopter une communication sur la surveillance financière européenne⁴ proposant un ensemble de réformes ambitieuses de l'architecture actuelle des comités dans le secteur des services financiers, avec la création d'un nouveau Système européen de surveillance financière (SESF), composé de nouvelles autorités de surveillance européennes et d'un Conseil européen du risque systémique (CERS). La crise financière internationale s'est fait durement ressentir en Europe et a révélé au grand jour de nombreuses faiblesses de la surveillance financière, tant en ce qui concerne des cas particuliers que le système financier dans son ensemble. La crise a en effet montré que le système actuel de surveillance européenne n'est pas assez réactif et qu'il n'est pas adapté à un marché unique des services financiers. Selon la Commission européenne, le dispositif de surveillance actuel n'a pu ni prévenir, ni gérer, ni résoudre la crise. En novembre 2008, la Commission a dès lors chargé un groupe de haut niveau, dirigé par M. Jacques de Larosière, de présenter des recommandations à la Commission quant à la manière de renforcer le dispositif de surveillance financière européen.

Dans son rapport final présenté le 25 février 2009⁵, le groupe de Larosière a mis en avant un projet pour un nouveau système de surveillance financière européen centré sur le renforcement de la coopération entre les autorités nationales de surveillance, notamment par la création de nouvelles autorités européennes de surveillance⁶. En se fondant sur les recommandations du rapport de Larosière, cette communication expose un plan d'action pour réformer la manière dont les marchés financiers sont régulés et surveillés. A cet effet, la Commission propose que le cadre européen amélioré pour la surveillance financière soit composé de deux nouveaux piliers coopérant pleinement entre eux:

D'un part, serait créé un Conseil européen du risque systémique (CERS), chargé de surveiller et d'analyser les risques que les évolutions macroéconomiques et du système financier dans son ensemble font peser sur la stabilité du système financier (surveillance macroéconomique). D'autre part, serait créé un Système européen de surveillance financière (SESF), constitué d'un réseau étroit d'autorités nationales de surveillance financière travaillant en interaction avec les nouvelles autorités européennes de surveillance afin de veiller à la solidité financière des établissements financiers et de protéger les utilisateurs des ser-

La crise financière a fait comprendre au niveau international que le risque systémique n'avait pas été suffisamment surveillé. A l'instar du Conseil de stabilité financière (FSB, Financial Stability Board) nouvellement créé par le G20 afin de donner rapidement l'alerte si des risques macroprudentiels apparaissent au niveau mondial, l'UE semblerait avoir besoin, elle aussi, d'un organisme spécialement chargé de la surveillance macroprudentielle du système financier de l'UE, qui soit capable de déceler les risques pesant sur la stabilité financière et, le cas échéant, d'émettre des alertes sur les risques et/ou de formuler des recommandations pour répondre à de tels risques. La Commission propose d'établir le CERS en tant que nouvel organisme indépendant qui veillerait à sauvegarder la stabilité financière en se chargeant de la surveillance au niveau européen des risques systémiques. La Commission estime que le CERS devrait être établi sur la base de l'article 95 du Traité UE, en tant qu'organisme sans personnalité juridique. Cette base juridique permettrait au CERS de disposer d'un mandat couvrant l'ensemble du secteur financier sans exception, secteur des assurances compris.

Le rôle du CERS serait de recueillir et d'analyser toutes les informations pertinentes pour suivre et évaluer les menaces susceptibles de peser sur la stabilité du système financier, de décrire de tels risques et les classer en fonction de leur gravité, d'émettre une alerte dès lors qu'un risque paraît important, le cas échéant, de formuler des recommandations quant aux mesures à prendre en réponse aux risques identifiés, d'effectuer un suivi des mesures adoptées suite aux alertes et aux recommandations, et enfin d'établir une concertation efficace avec le FMI, le FSB et les autorités équivalentes des pays tiers.

Le CERS serait composé du Président de la Banque Centrale Européenne qui officierait également en qualité de président du CERS, des gouverneurs des banques centrales des 27 États membres, des présidents des trois autorités européennes de surveillance et d'un membre de la Commission européenne. Une participation aux travaux du CERS serait requise des autorités nationales de surveillance, comme par exemple la Commission luxembourgeoise de surveillance du secteur financier (CSSF). Le CERS se réunirait au moins une fois par trimestre, et plus souvent en période de tensions dans le système financier. Le CERS ne disposerait d'aucune compétence juridique contraignante

travail et des projets réalisés. Et un dépôt de candidature gratuit! Quoi de mieux en ces temps difficiles, n'est-ce pas...

Le programme ne sera pas en reste non plus, bien au contraire: l'invité d'honneur ne sera ni plus ni moins Christian Blachas! Entre autres à l'origine des magazines Stratégies, Création Magazine et CB News, Christian Blachas (photo ci-contre) est également connu pour avoir fondé, co-produit et présenté l'émission culte Culture Pub, qui après avoir captivé des millions de publicivores sur M6, poursuit sa vie sur le

Lounge pour dôturer dans une ambiance magnétique. Si vous aussi, vous êtes un marketing & communication addict, rendez-vous le 29 octobre 2009 au nouvel établissement Namur (2 rue de Billbourg, L-2011 Luxembourg), à partir de 18h00. Pour concourir dans les catégories souhaitées (deadline le 20 juillet) ou pour participer à l'événement, veuillez nous contacter dès maintenant au +352 26 27 69 1 ou sur team@marketers.lu

En tout, 17 catégories, votées par un jury de 50 décideurs marketing & communication:

- Young Marcom Talent
- Lifetime Career Award
- CSR marketing initiative of the year

... et 12 pour les consultants

- Best Direct marketing operator
- Best Marketing advisory services
- Best Survey Institute
- Best Design agency
- Best Web agency
- Best Event management company
- Best Catering Services
- Best Printer

1^{er} Gala "Marketing & Communication Awards 2009" au Luxembourg

Qui sera élu Luxembourg Marketing Manager of the Year? Qui se verra décerner l'award du Communication Manager of the Year?

Plus de 50 directeurs marketing & communication luxembourgeois voteront dans quelques semaines le meilleur média de Luxembourg, la meilleure offre de catering, le meilleur imprimeur, la meilleure agence marketing, l'institut d'étude de plus

et communication de la place luxembourgeoise. Au palmarès, 12 prix pour les consultants et 5 prix pour les donateurs d'ordre, afin de distinguer l'ensemble des professionnels du secteur (détails sur le portail www.marketers.lu, rubrique Awards). Ce passage obligé pour les mordus de la communication et du marketing sera enfin l'occasion de fédérer et d'honorer ces métiers complémentaires au quotidien. Et quoi de neuf nous direz-vous? Un jury composé d'une cinquantaine de décideurs marketing & communication du Grand Duché issus de tous secteurs confondus